

Référent : André Veirman (andre.veirman@orange.fr)

L'adhésion à l'association est nécessaire avant toute conclusion d'un contrat, et engage l'adhérent(e) à respecter le règlement intérieur de Novelamap, dont la participation comme bénévole à **quatre distributions dans l'année**. Le contrat établit un **lien solidaire** entre l'adhérent(e) et le producteur : l'adhérent(e) accepte que la production et donc le contenu du panier puissent être soumis à des aléas (climatiques, de production...).

Les **distributions** ont lieu les **mercredis de 18h45 à 19h30**, sous le préau de l'école de Novel, sauf nouvelle disposition communiquée par mél et consultable sur [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org).

Pour ce contrat, elles sont au nombre de **4** selon une fréquence **trimestrielle** et selon le calendrier ci-dessous :

- 22 mars
- 14 juin
- 20 septembre
- 13 décembre

- **Pois chiche, lentilles et petit épeautre sont cultivés sur des terrains autour de la ferme (Vallières sur Fier).**
- **La farine de pois chiche est obtenue par mouture sur un moulin type ASTRIE à meules de pierres sur la ferme.**